

CHARTE DU RANDONNEUR

1. il adhère aux consignes de sécurité et accepte le Conditions Générales d'Application de la Charte du Randonneur SENTIERS

- il respecte les consignes de l'animateur , seul responsable du groupe
- il ne dépasse jamais l'animateur de tête
- il écoute ses recommandations et les met en oeuvre sans les contester

2. le randonneur fait le choix de son parcours dans le programme mensuel en fonction :

- de ses capacités physiques ,
- de son endurance, et de sa forme du moment
- il ne surestime pas ses capacités

3. l'esprit de groupe prévaut sur l'individualité lors des randonnées associatives

Merci de cocher la case ci-dessous et de valider votre acceptation

Oui, j'accepte les Conditions Générales d'Application de la Charte du randonneur Sentiers

Date :

Nom et prénom :

Signature :

Bonnes randonnées en toute sérénité